

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 32

Date de convocation :
21/06/2023

**Date de publication
de la convocation :**
21/06/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 27 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absents excusés et représentés : Mme PERSON-PICARD Bénédicte (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - M. BASSOLEIL Hervé (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. RACLOT Frédéric (procuration à M. RUET Guillaume) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. VENTO Romain) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme SCANZI Justine) - M. STURM Yves (procuration à M. PAJOT Frédéric)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

FORET COMMUNALE - Travaux sylvicoles 2023

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE SERVICES TECHNIQUES du 7 juin 2023 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'agent patrimonial du programme d'actions et de travaux sylvicoles proposés pour 2023 pour la forêt communale ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'adopter une délibération se prononçant sur les travaux pour l'exercice concerné ;

Sur proposition de l'agent patrimonial de l'ONF, le conseil municipal est appelé à définir les modalités pour les travaux sylvicoles 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-SOLLICITE et APPROUVE l'inscription des travaux sylvicoles de l'exercice 2023 des parcelles suivantes :

Parcelle	Surface (ha)	Type de travaux
14.r	0.70 ha	Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur, Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue, Implantation d'un jalonnement de cloisonnement.
25.r	0.60 ha	Maintenance de cloisonnement sylvicole, Dégagement manuel en plein de régénération feuillue.
27.r	0.70 ha	Dégagement mécanique des semis en régénération naturelle, Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur, Implantation d'un jalonnement de cloisonnement, Dégagement manuel en plein de régénération feuillue.
28.r	0.52 ha	Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur, Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue, Implantation d'un jalonnement de cloisonnement.
21.s	0.29 ha	Maintenance de cloisonnement sylvicole, Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage.

-AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

-DONNE à M. le Maire ou son représentant tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 juin 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Guillaume RUET



Romain VENTO